



26 janvier 2023

(23-0628)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

UNION EUROPÉENNE AU NOM DU PORTUGAL: DÉCRET-LOI N° 110/2018 DU 10 DÉCEMBRE
(APPROUVANT LE NOUVEAU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE)

Membre présentant la notification	UNION EUROPÉENNE AU NOM DU PORTUGAL
Précisions sur le texte juridique notifié	
Intitulé	Décret-loi n° 110/2018 du 10 décembre (approuvant le nouveau Code de la propriété industrielle)
Objet	Propriété industrielle (en général)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/PRT/23_0505_00_e.pdf https://ip-documents.info/2023/IP/PRT/23_0505_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/PRT/I/1
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Le texte notifié est un Code général de la propriété industrielle comprenant des règles générales sur tous les aspects relatifs à la propriété industrielle et des règles spécifiques sur les brevets, les modèles d'utilité, les topographies de semi-conducteurs, les dessins ou les modèles, les marques de fabrique ou de commerce, les appellations d'origine et les indications géographiques et les secrets commerciaux. Les règles générales contiennent des dispositions relatives aux procédures administratives et judiciaires, aux transferts de licences, à l'extinction des droits ou aux infractions.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, portugais
Entrée en vigueur	1 ^{er} juillet 2019; les dispositions du Code de la propriété industrielle qui traitent de la protection des secrets commerciaux entreront en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019.
Autre date	Publication: 10 décembre 2018

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	14 juillet 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	INPI (Institut portugais de la propriété industrielle / Instituto Nacional da Propriedade Industrial) Campo das Cebolas 1149-035 Lisboa Portugal Tél.: (+351) 300 020 603 Site Web: https://inpi.justica.gov.pt/en-gb/Contacts/INPI-Contacts

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.